

Objet : Avis préalable à l'enquête publique – Révision de la carte communale de GROSSA.

N. Réf : SP/AM/DC N° 28

Ajaccio, le 08 JUL. 2024

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu en date du 23 mai 2024, vous sollicitez l'avis de notre organisme en qualité de Personne Publique Associée s'agissant de la révision de la carte communale de GROSSA.

Après étude du dossier transmis, nous constatons que la commune souhaite redimensionner la zone constructible en l'adaptant ses besoins, éviter de compromettre la qualité d'ensemble du bâti, préserver les espaces agricoles et favoriser leur développement (p.6 du rapport de présentation Tome III). Ainsi, le document proposé réduit le périmètre de la zone constructible de 5,2 hectares. Ce regain d'espaces pour les ENAF sera bénéfique pour l'agriculture.

En outre, en ce qui concerne la délimitation des Espaces Stratégiques Agricoles (E.S.A) à l'échelle du territoire communal, nous notons que 58 hectares d'espaces supplémentaires sont identifiés par rapport au E.S.A du PADDUC (p.35 du rapport de présentation Tome II).

Par ailleurs, nous ne relevons pas d'impact du périmètre de la zone constructible sur des exploitations agricoles.

En conclusion, nous émettons un **avis favorable** au projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
Stéphane PAQUET

